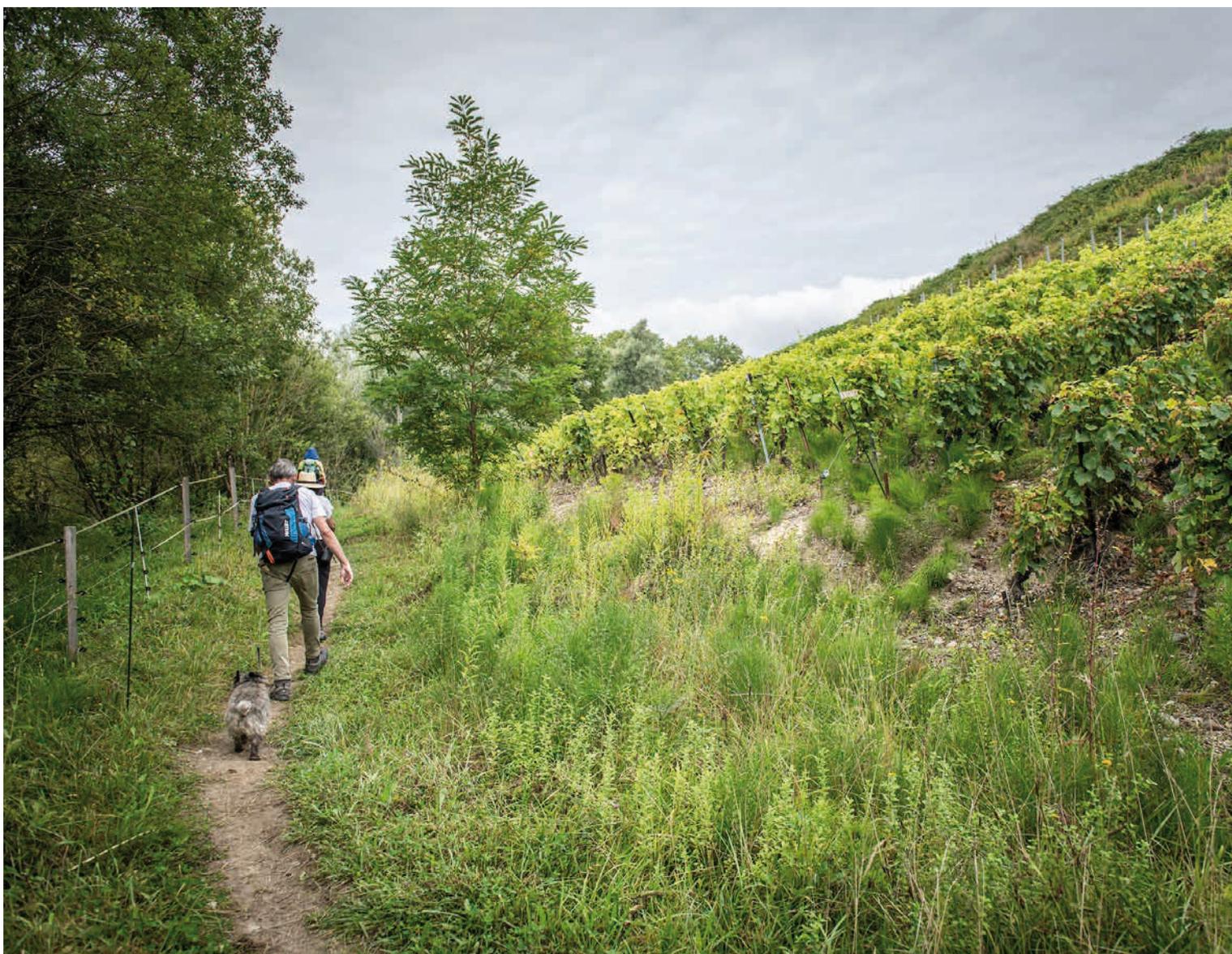


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

OFFICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE
ET DE LA NATURE
DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE (DT)

Mai 2022



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX



SOMMAIRE

ÉDITO	5
CONTEXTE ET ENJEUX DE L'ANNÉE 2021	7
PROJETS PHARES ET TRANSVERSAUX	9
Propositions stratégiques de lutte pour gérer les dommages causés par certaines populations d'oiseaux déprédateurs (<i>GeODE</i>)	10
Simplification administrative pour les installations agricoles amovibles	12
Révision de la loi sur la promotion de l'agriculture et de son règlement d'application.....	13
Tourisme rural.....	14
Agroforesterie : le retour des arbres dans les champs cultivés.....	16
DansMaNature.ch.....	18
MAP Feuillasse.....	20



ACTUALITÉS	23	MOMENTS FORTS	37
Projet acquisition images satellites.....	24	Un nouveau parcours pour matérialiser les corridors biologiques.....	38
Appui à la campagne de prospection géophysique des SIG.....	24	Un plan de gestion pour les milieux connexes à l'écopont de Viry.....	38
Plantation d'arbres.....	25	Un paysage agricole en continuelle mutation.....	39
Premier audit de la marque GRTA par le service d'audit interne de l'Etat de Genève.....	25	Publications Nature en ville.....	39
Une révision complète de la réglementation de la marque GRTA.....	25	Un safari urbain piste la Nature en ville.....	39
Des nouveautés au sein de la marque GRTA.....	25	Essais ON FARM.....	39
Pépinières urbaines.....	26	Flambée des projets Nature en Ville.....	40
Rigot, un projet transdisciplinaire entre nature et culture.....	26	Glissement de terrain sous le bois Carrien (Onex) suite à l'abaissement du Rhône.....	40
Le niveau du lac record nous a amené les soucis qui vont avec.....	27	Qualité des sols et séquestration de carbone organique : un pilotage par les résultats.....	41
Visite de ProSilvaSuisse et test de l'application MSC Mobile (marteloscope).....	28	Réhabilitation d'un chemin creux IVS dans les bois de Fargout.....	41
L'irrigation agricole, une réponse indispensable aux défis du changement climatique.....	29	Entretien des limnimètres.....	41
Passage progressif à la gestion différenciée des parcelles de l'Etat.....	29	Journée cantonale sur les chemins de randonnée.....	42
Révision de la liste rouge des plantes vasculaires.....	30	Réfection de la passerelle suspendue du Longet et de la passerelle du Bois des Pins.....	43
Les organismes nuisibles particulièrement dangereux.....	31	Clôture d'une étude préliminaire destinée à renforcer les filières de production animale à Genève.....	43
Mesures d'aides cantonales 2021 pour la betterave sucrière (plan phytosanitaire genevois).....	31	Réintroduction d'un tout petit rongeur, disparu du canton.....	44
Répit sur les fronts du moustique tigre et du frelon asiatique suite au printemps très froid de 2021.....	32	Le collègue Rousseau en mutation.....	44
Installation d'une nouvelle fourmi exotique envahissante : <i>Tapinoma magnum</i>	32	Mise en place de bouées pour protéger les oiseaux d'eau de la baie des Crénées en hiver.....	45
Un point sur les mesures de réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires.....	33	Des filets pour le compostage des macrophytes et l'élevage des truitelles.....	45
Essais effectués sur le Domaine du vignoble de l'Etat en 2021.....	34	ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LE COVID	47
Le service de maintenance des routes cantonales (OCGC/SMRC), partie prenante de la conservation de la flore du canton.....	35	Bons du terroir, Bons restaurateurs et subvention au fonds viticole 2021, année des bons.....	48
		Etude sur le COVID des animaux sauvages.....	49



ÉDITO

**ENSEMBLE,
TOUJOURS
PLUS FORTS**



Chère lectrice, cher lecteur,

L'année 2021 a partiellement ressemblé à la précédente sur le front de la pandémie. Si les occasions de rencontres ou d'assemblées se sont raréfiées, le télétravail et les quarantaines n'ont pas ralenti les activités de l'OCAN, comme vous allez le découvrir.

Fait réjouissant, les projets alliant agriculture et nature sont toujours plus nombreux. Citons l'agroforesterie, l'accueil du public dans l'espace rural, la biodiversité fonctionnelle, les mesures d'accompagnement paysagères (MAP) dans l'espace urbain comme rural, ou encore la gestion des oiseaux prédateurs. Ces regards croisés, que ce soit au sein de l'OCAN comme avec nos partenaires externes rendent les projets plus résilients et donnent toujours plus de sens aux mesures déployées.

L'année 2021 a également été pleine de surprises au niveau météorologique: gel, sécheresse, pluies abondantes, montée du niveau du lac, périodes de froid, tout ceci à des moments où ce n'était pas forcément attendu. L'activité agricole en a été impactée, mais aussi l'entretien des milieux naturels, quasi impossibles à réaliser dans certains périmètres, au risque de provoquer trop de dégâts aux sols et aux milieux. Ces conditions ont favorisé certaines maladies, notamment dans la vigne, et des pertes de récoltes dans certaines cultures. Elles ont en revanche et fort heureusement freiné le développement de certaines espèces exotiques envahissantes tels que le frelon asiatique ou le moustique tigre.

Si 2020 a été une année marquante avec l'adoption du Plan d'action biodiversité, 2021 est celle qui a permis au Grand Conseil de valider trois contrats de prestations majeurs (OPAGE, Agrivulg et ma-terre) et de voter la révision de la loi sur la promotion de l'agriculture, afin de permettre à ce secteur de relever les nouveaux défis auxquels il fait face. Elle a été également synonyme de mesures d'accompagnement à la crise covid (bons du terroir et bons HORECA).

La biodiversité comme l'agriculture pénètrent toujours plus dans l'espace urbain, permettant à la population de trouver au pied de son immeuble ou au sein de son quartier quelques belles réalisations: pépinières urbaines, fermes ou potagers urbains, gestion différenciée des parcelles de l'Etat, safaris urbains ou parcours valorisant les corridors biologiques, requalification de places publiques, augmentation progressive du taux de canopée et projets pilotes alliant eau-sol-arbres.

Parallèlement, accueillir le public dans l'espace rural, les réserves naturelles ou les forêts comporte une part importante de responsabilités. Ainsi, offrir à la population genevoise des opportunités de découvrir la richesse de notre « arrière-pays » doit nécessairement s'accompagner d'une bonne gestion du public. C'est en ce sens qu'œuvre notre office, en permettant le développement de l'accueil, tout en s'assurant que les espaces naturels et semi-naturels n'en subissent pas de conséquences. C'est à cette condition que l'agriculture pourra poursuivre son activité, afin d'approvisionner la population en denrées alimentaires locales de qualité, et que les espèces de flore ou de faune sensibles, qui jouissent d'espaces de quiétude pourront continuer de s'épanouir, et parfois même de réapparaître.

Gageons que ce ne sont que les prémices annonçant le virage à prendre de la transition écologique. L'OCAN sera au côté des actrices et acteurs pour les accompagner.

Valentina Hemmeler Maïga
Directrice générale



CONTEXTE ET ENJEUX DE L'ANNÉE 2021



Les missions de l'OCAN et les nombreux projets et activités déployés par nos équipes s'inscrivent également dans un contexte géopolitique qui dépasse nos frontières cantonales. Les enjeux climatiques et écologiques ont été au cœur de nombreux débats : ils ont fait l'objet de plusieurs votations à l'échelle nationale et de décisions politiques fédérales comme cantonales visant à prendre la mesure de l'urgence.

Le 13 juin dernier, le peuple suisse a dû se prononcer notamment sur la Loi sur le CO₂, qui portait des ambitions majeures en termes de réduction du bilan carbone de la Suisse. Les Genevoises et Genevois ont largement, à plus de 60%, plébiscité ce texte, ce qui n'a pas empêché son refus à l'échelle nationale.

Plus proche encore des enjeux portés par notre office, la votation à cette même date, portant sur deux initiatives visant à interdire l'utilisation de pesticides, a été refusée par le peuple, tant au niveau cantonal genevois que fédéral. Si les intentions de ces initiatives étaient louables en termes de protection de l'environnement et de la santé, elles ont été considérées comme extrêmes par la plupart des milieux concernés, ainsi qu'au final par la population. Nos agricultrices et agriculteurs participent déjà pleinement à l'effort de réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires. Imposer une interdiction totale et immédiate de ceux-ci, potentiellement sans prendre de mesures équivalentes concernant les denrées étrangères importées, aurait entraîné des situations critiques pour de nombreuses exploitations, mettant en péril la capacité globale de l'agriculture suisse à produire dans des conditions économiques et sociales acceptables.

A Genève, les objectifs en matière de transition écologique ont été revus à la hausse. Leur ambition se traduit notamment au travers du Plan climat cantonal renforcé, présenté par le Conseil d'Etat au début de l'été et qui vise la neutralité carbone d'ici 2050. Notre office a posé dans ce document des objectifs tangibles en la matière pour nos politiques publiques, tels que l'augmentation des surfaces cultivées en bio ou en agriculture de conservation, le renforcement de la consommation de denrées locales labellisées GRTA, l'augmentation du taux de canopée ou encore de la qualité de l'infrastructure écologique. Ces objectifs sont également inscrits dans la brochure *Comment réussir la transition écologique*, éditée par le Département du territoire, à laquelle notre office a pleinement participé.

Ces enjeux ne vont pas disparaître et les efforts pour atteindre les objectifs annoncés ne devront pas être réduits au cours des prochaines années, bien au contraire, même si d'autres enjeux géopolitiques majeurs imposent également d'autres mesures d'urgence, nécessaires pour les populations concernées.

Héloïse Candolfi
Adjointe à la direction générale



PROJETS PHARES ET TRANSVERSAUX







PROPOSITIONS STRATÉGIQUES DE LUTTE POUR GÉRER LES DOMMAGES CAUSÉS PAR CERTAINES POPULATIONS D'OISEAUX DÉPRÉDATEURS (GeODE)

Les dégâts causés par les oiseaux déprédateurs (corneilles, pigeons, corbeaux freux, etc.) sont peu répertoriés en Suisse. Pour certains agriculteurs, ils impliquent des pertes économiques dues au ressemis de leurs parcelles, une diminution du rendement liée à un manque de plants (maïs, tournesol, soja, etc.), aux dégâts sur plantules maraîchères (courgettes, salades, etc.) ou à la déprédation des graines avant la récolte (tournesol, céréales, etc.). Les corvidés (principalement corneilles et corbeaux freux) recherchent les graines (maïs, tournesol, soja). Les columbidés (pigeons ramier et domestique) s'attaquent aux plantules de tournesol, avec des conséquences fatales si la tige est sectionnée. Les dégâts à maturité peuvent être dus aux pigeons ou à certains passereaux granivores (moineau domestique, verdier d'Europe, chardonneret élégant), mais les dégâts de ces derniers sont plus localisés. Le maïs et le tournesol sont les cultures les plus touchées, mais le soja, les protéagineux et les céréales subissent aussi des dégâts, tout comme les cultures maraîchères.

L'impact économique des dégâts d'oiseaux est important. A Genève, les dégâts sont comptabilisés et indemnisés. Le Tessin a recensé des dégâts sur les cultures en plein champ pour 350'000 francs sur dix ans. A Neuchâtel, des données sont également disponibles pour les années 2000 à 2006. A Berne, en 2006, une étude a mis en évidence la destruction de \pm 350 ha de maïs et estimé le coût entre 200'000 et 300'000 francs par an. Ce coût est faible si on le compare à la valeur totale que représente le maïs dans ce canton mais les dégâts étant très localisés, ce coût est essentiellement porté par quelques exploitations, dont beaucoup doivent ressemer leurs cultures, avec un impact potentiel sur le rendement. En France, une étude a estimé que lors d'un ressemis de tournesol, les pertes économiques correspondent à \pm 35% de la marge brute. Pour les exploitations avec un cahier des charges Bio, les dégâts sont particulièrement graves du point de vue économique, car le prix de la denrée alimentaire est plus élevé et le choix des moyens de lutte est réduit (voire inexistant dans certaines situations).



Photo : Alain Barbalat / Corbeau freux

Les mesures actuellement employées pour prévenir ces dégâts sont peu efficaces. Elles consistent principalement en des tirs (si autorisés, éventuellement via l'intervention de gardes-faune) ou au piégeage des adultes pour tenter de gérer leurs populations.

L'utilisation de produits répulsifs en enrobage de semences est interdite en raison de leurs écotoxicités. Actuellement, aucune substance active sur semences avec effet répulsif n'est homologuée pour le tournesol. Les essais de répulsifs Bio et moins toxiques se sont avérés peu concluants (essais en cours à Grangeneuve, FR). L'utilisation d'effaroucheurs (ballons gonflés à l'hélium, pétards, cris d'oiseaux, etc.) a été testée, mais reste difficile à mettre en place : coûteuse, avec une efficacité partielle, de courte durée et peu appréciée des riverains. Le travail de fauconniers montre une certaine efficacité sur les corvidés, mais de courte durée et avec un coût important. En Australie, pour protéger les vignobles des dégâts causés par les oiseaux (corbeau, étourneau, cacatoès, zosterops), des techniques combinant différentes actions utilisent des drones (transport de cadavre de corneille + émission de cris de détresse) afin d'imiter un prédateur. Ce type de technique semble difficile à transposer à Genève, où les parcelles sont plus petites et souvent proches d'habitations.

Alors que les dégâts causés par les oiseaux déprédateurs dans les cultures semblent en augmentation et laissent les producteurs avec peu (pas) de solutions durables, la communauté scientifique et la vulgarisation prend conscience de l'inefficacité des mesures d'élimination d'individus. La grande mobilité de plusieurs oiseaux, démontrée par le baguage, va également dans le sens d'une inefficacité du contrôle des populations par des tirs localisés. Dans ce contexte, l'OFAG a accepté le financement d'un projet de recherche piloté par l'OCAN sur la « **Gestion des oiseaux déprédateurs et prévention des dégâts dans les cultures (GeODE)** ». Ce projet est une collaboration entre différents cantons (TI, FR, VD, GE), partenaires privés (Agridea, Pro-Conseil, Fenaco et Ficedula) et Agroscope. L'approche est originale car elle combine un approfondissement éthologique des populations d'oiseaux (écologiste et agronome), une expérimentation en station de recherche et des parcelles chez les producteurs pour proposer des solutions efficaces et durables, tout en protégeant la santé et la biodiversité.

Tournesol – canton de Genève coût de l'indemnisation des dégâts de pigeons ramier

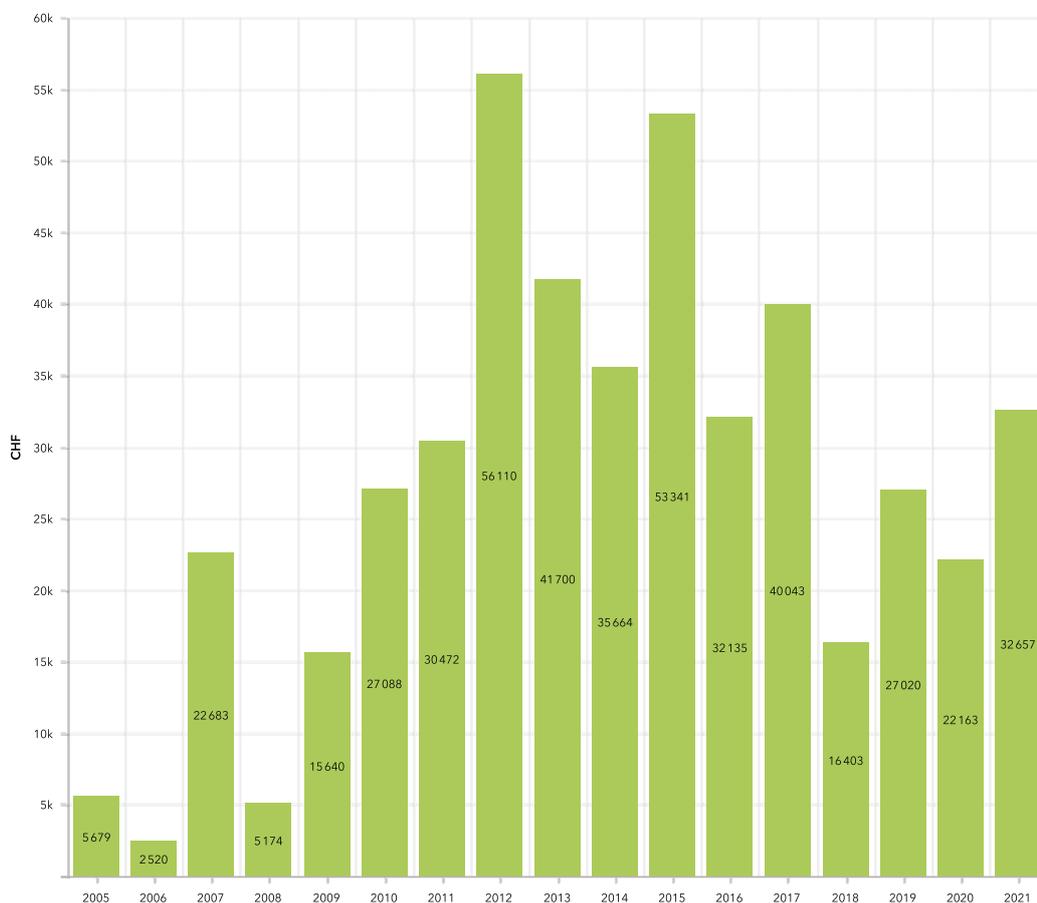


Figure 1 (Source : Etat de Genève)



SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE POUR LES INSTALLATIONS AGRICOLES AMOVIBLES

Faut-il demander une autorisation de construire pour ses installations amovibles? Tout agriculteur s'est posé au moins une fois cette question. La situation a été clarifiée en juin 2021 avec la publication par l'office des autorisations de construire (OAC) d'une directive listant les installations agricoles amovibles ne nécessitant pas d'autorisation de construire, ceci pour autant que le porteur du projet soit un exploitant agricole.

Cette directive, fruit d'une concertation entre Agri-Genève, l'OCAN et l'OAC, fixe aussi certaines règles à respecter, en particulier que les installations répondent à des besoins agricoles, qu'elles soient proportionnées à ceux-ci et que les porteurs du projet respectent les bonnes pratiques agricoles, notamment en matière de préservation des sols et des eaux.

Les installations concernées sont par exemple: les poulaillers mobiles, les igloos à veaux, les abreuvoirs, les râteliers, les balles d'ensilages, les abris de parc, les tunnels maraîchers et les filets anti-grêle.

Cette directive précise aussi les objets non amovibles qui peuvent bénéficier d'une APA - une autorisation en procédure accélérée - comme les tunnels et container de stockage, les installations d'exploitation provisoires, les bioépurateurs et les installations et aménagements pour les chevaux en pension.

Plus d'information sur: <https://www.ge.ch/document/directive-installations-agricoles-amovibles-non-soumises-soumises-apa>



Poulaillers mobiles: pas besoin d'autorisation de construire pour les installer en plein champ.



RÉVISION DE LA LOI SUR LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE ET DE SON RÈGLEMENT D'APPLICATION

Ces dernières années, notre agriculture occupe une place de plus en plus importante dans l'actualité. Ses enjeux stratégiques touchent les questions d'auto-alimentation, de changement climatique, de durabilité, de santé et de qualité de notre alimentation. Afin de répondre aux différentes attentes tant fédérales que cantonales, le Conseil d'Etat a proposé au parlement une révision de la loi sur la promotion de l'agriculture (LPromAgr).

Dans sa séance du 1^{er} juillet 2021, le Grand Conseil a adopté le projet de loi modifiant la LPromAgr, dont les modifications sont entrées en vigueur le 25 septembre suivant, dotant le canton d'outils essentiels pour répondre aux nombreux enjeux et attentes de la population genevoise.

Les principales modifications prévues dans la loi introduisent et renforcent les thématiques telles que :

- **L'alimentation durable issue de la production locale**, qui permettra notamment de sensibiliser la population aux conséquences de leurs achats alimentaires, aux modes de production, aux régimes alimentaires équilibrés, ainsi qu'au gaspillage alimentaire ;
- **Le tourisme rural**, qui représente non seulement un potentiel de diversification pour les entreprises agricoles, mais également l'occasion de sensibiliser la population aux réalités de la production agricole ;
- **Les questions liées au changement climatique**, enjeu capital pour la production agricole, comme l'approvisionnement en eau et l'instauration d'un soutien aux primes d'une assurance récolte ;

- **La protection phytosanitaire** et ses enjeux environnementaux et de santé ;
- **L'accessibilité à l'outil de production**, qui facilite l'installation et la reprise d'exploitations, ou encore **la planification de l'espace rural**, qui vise à mieux coordonner et intégrer les différentes fonctions de cet espace (production de denrées alimentaires, biodiversité, eau, déassement de la population, etc.).

En ce qui concerne la gouvernance de la politique agricole cantonale, l'actuelle commission officielle « Commission d'attribution du fonds de promotion » est renommée « **Commission consultative pour l'agriculture** ». Ses missions seront élargies et sa composition revue en conséquence, de manière à renforcer la transversalité des thématiques agricoles et alimentaires, et à mieux répondre aux nombreuses attentes sociétales d'aujourd'hui.

Suite à l'adoption des modifications de la LPromAgr, une **réécriture complète du règlement** s'est avérée nécessaire, afin de le restructurer pour permettre l'adjonction des articles concrétisant les nouvelles dispositions légales et d'en améliorer la lisibilité. L'OCAN a saisi l'occasion de cette refonte du règlement pour procéder à une réactualisation des dispositions en vigueur. Le projet sera soumis au Conseil d'Etat pour adoption avant l'été 2022.



TOURISME RURAL

Modification de la législation cantonale

Le développement du tourisme rural visant au rapprochement ville-campagne a trouvé un ancrage fort dans la révision de la loi sur la promotion de l'agriculture, adoptée en juillet 2021. A présent, l'ensemble des fonctions de loisirs et de tourisme de l'espace rural dont bénéficie la population sont inscrites dans la législation: activités de plein air, agrotourisme, œnotourisme. Il s'agit en particulier de renforcer une meilleure connaissance entre le monde agricole, le terroir, et la population citadine.

L'objectif est de rendre la campagne attractive et de promouvoir les richesses qu'elle offre, tout en canalisant le public de manière à réduire son impact sur les milieux naturels et agricoles. Tout projet de diversification agricole qui atteint cet objectif, qu'il soit mené par des privés, des associations ou des communes, doit être encouragé. Il en va de même s'agissant des structures qui promeuvent les produits du terroir, à l'instar de la Maison du terroir ou de la barque Neptune. Prochainement, le règlement de cette loi précisera les mécanismes de subventionnement pour le développement de ces activités par des tiers.



Far West du canton - zone Vers-Vaux



Far West du canton - en allant vers Champlong



Plan d'action

Pour accompagner la loi, un plan d'actions avec une vision à trente ans complétera les instruments législatifs. Il s'agira d'identifier et de réaliser avec les partenaires institutionnels et privés, les mesures pour le développement du tourisme rural, dans le respect des autres politiques. Au cours de l'année 2022, des interviews permettront de rencontrer les différents acteurs et d'identifier les besoins. D'ores et déjà, de nombreux projets de balades sont en cours de discussion avec des communes, et un circuit pour la promotion de l'œnotourisme est lancé.

Au-delà de l'accueil du public, la dimension économique pour les producteurs et productrices agricoles est prise en compte, de même que les questions de bien-être de la population, rejoignant les efforts communs en matière de politique de la santé.

Accueil du public

Il s'agit de l'aboutissement d'un processus déjà identifié dans le Plan directeur cantonal, qui se basait sur une étude datant de 2007. Depuis, la demande en matière de tourisme rural s'est accrue. Le besoin de la population de se ressourcer à la campagne, en découvrant le terroir et les produits locaux, s'est même accéléré en raison de la crise sanitaire. Il s'agit donc de mettre en place des mesures favorisant la pratique des loisirs de proximité tout en préservant les fonctions traditionnelles de l'espace rural.

Une des réponses à la présence du public dans l'espace rural, c'est la gestion, la canalisation et la planification de réseaux et d'offres attractives et sécurisées. En 2021, de nombreuses nouvelles réalisations et l'entretien des infrastructures de tourisme rural ont permis d'offrir à la population une offre riche et accueillante.

Chemins de randonnée pédestre

Les itinéraires locaux ont été revus dans toute la Suisse en partenariat avec Suisse mobile. Pour Genève, cela se traduit par la création d'un nouveau parcours dénommé le «Far West du canton», en référence de la borne frontière la plus à l'ouest de la Suisse. Cette boucle, classée dans les "best of" de la Suisse, permet d'emprunter entre autre une réhabilitation d'un chemin creux classé d'importance nationale à l'Inventaire des voies de communication historiques (IVS) et de franchir le ruisseau du Longet par une vertigineuse passerelle suspendue, complètement refaite en bois local.

Zones d'accueil en forêt

Compte tenu de la forte fréquentation de la zone de pique-nique proche de la Maison de la forêt dans les Bois de Jussy, une requalification de cette zone a eu lieu, en collaboration avec la commune de Jussy. Le mobilier - tables et bancs - a été entièrement changé et la fontaine a été rénovée. De plus, un abri permanent a été construit, ainsi qu'un bloc WC avec une zone de tri des déchets.





AGROFORESTERIE : LE RETOUR DES ARBRES DANS LES CHAMPS CULTIVÉS

A l'instar de l'anglais, le vocabulaire agricole français regorge de « faux amis », ces mots qui ne veulent pas dire ce qu'ils expriment vraiment. Par exemple, la « zone agricole » n'est pas une zone exclusivement dédiée à l'agriculture, mais une « hors zone à bâtir » ou une « zone inconstructible », autrement dit une zone où on ne construit pas, sauf exception. Pour en savoir plus : <https://www.hzb-bab.ch/fr>

Il en va de même avec le mot « agroforesterie », qui – malgré ce qu'il suggère – ne prévoit pas de planter des forêts sur la zone agricole. L'agroforesterie, c'est plus simplement une pratique qui consiste à planter des arbres dans les cultures agricoles pour répondre au réchauffement climatique et au retour du bétail dans les exploitations, notamment sous l'influence du développement de l'agriculture biologique. Pour la tester, quatre cantons romands - Genève, Jura, Neuchâtel et Vaud - se sont unis autour du projet « Agro4esterie » soutenu financièrement par la Confédération dans le cadre de ses mécanismes de promotion de l'innovation (en l'occurrence, projets de type 77a LAgr. Pour en savoir plus : www.agroforesterie.ch

Historiquement, l'arbre a toujours été le compagnon de route de l'agriculteur. Mais depuis les années 1960, on l'a progressivement sorti des champs pour faciliter la mécanisation des pratiques agricoles. De son côté, l'abandon du bétail par de nombreuses exploitations n'a plus rendu absolument nécessaire le fait de disposer de zones ombragées dans les prairies. Le réchauffement climatique a clairement remis en question cette évolution avec les « à coup » qu'il génère, comme par exemple les périodes de canicules suivies de pluies diluviennes.



Agroforesterie - Jussy





Concrètement, avec le développement de l'agroforesterie, on compte sur les arbres pour jouer un rôle de régulation thermique de proximité, de protection contre l'érosion, de recyclage des éléments nutritifs comme le phosphore et les nitrates, d'accroissement du stockage du CO₂ dans les sols et de renforcement de la biodiversité locale. D'autre part, on estime que les techniques d'agroforesterie modernes (comme le fait de forcer les jeunes arbres à développer leur système racinaire en profondeur) devraient être en mesure de limiter la compétition entre arbres et cultures, voire de créer des synergies entre ces deux types de végétaux.

D'ici 2026, le projet «Agro4esterie» va jouer un rôle d'incubateur, en permettant de tester un certain nombre de mesures favorables à l'agroforesterie, comme :

- la plantation d'alignement d'arbres remplissant diverses fonctions écologiques et productives (fruitiers, bois précieux, bois d'œuvre, en têtard, etc.) dans des grandes cultures ou dans des cultures spéciales;
- l'adoption de techniques d'entretien innovantes;
- la plantation de structures ligneuses dans des bandes herbeuses ou dans des parcours de vaches ou de porcs;
- la plantation de buissons à valeur fourragère en îlots dans des herbages.

Si ces mesures sont reconnues SMART (spécifique, mesurable, acceptable, réaliste et temporellement définie), il sera possible de les intégrer dans le catalogue des mesures pouvant être soutenues par le système des paiements directs fédéraux.

A Genève, une dizaine d'exploitations participent au projet Agroforesterie (sur 140 au niveau romand). Le dispositif, qui regroupe notamment des administrations cantonales, des services cantonaux de vulgarisation et diverses instances de recherche, est piloté par Agridea.

Le projet sera aussi l'occasion de clarifier le règlement genevois sur la conservation de la végétation arborée afin de permettre l'arrachage sans compensation des arbres plantés dans le cadre de projets agroforestiers.

En 2021, 110 arbres ont été plantés dans la région de Jussy dans le cadre du projet.

DANSMANATURE.CH

Au vu des nombreux services vitaux qu'elle assure, la biodiversité est désormais reconnue comme une ressource clé de notre territoire. Préserver ce patrimoine essentiel est cependant un défi qui ne peut être relevé qu'avec le soutien de la population vivant à ses côtés. Afin de contribuer activement à sensibiliser celle-ci à l'importance de notre environnement, l'État de Genève (OCAN – OCEau - SIC) et les acteurs associatifs ou institutionnels locaux spécialisés réunissent leurs forces afin de constituer pour la première fois une vitrine commune de l'offre de nature à Genève avec la plateforme www.dansmaNature.ch. Cette nouvelle plateforme rassemble ainsi l'ensemble des animations organisées dans notre canton par tous les acteurs à même de proposer des animations de qualité en lien avec la biodiversité, elle sera régulièrement réalimentée au gré des saisons.



Un Triton alpestre mâle durant la période de reproduction.



La passerelle sur les marais dans la Réserve Naturelle des Douves (Versoix GE).



Une Cistude, seule espèce indigène de tortues en Suisse.



dans ma
**NAT
URE**
Genève

Sensibiliser à la valeur de notre biodiversité

Cette approche n'est pas anodine pour la préservation de la qualité de notre cadre de vie. En effet, cette vitrine unique de la nature (www.dansmaNature.ch) doit faciliter autant que possible, au-delà du cercle des habitués déjà bien informés, l'accès aux programmes d'activités des nombreuses associations et institutions - parmi lesquelles La Libellule, l'Association pour la sauvegarde du Léman (ASL), le Muséum, Pro Natura Genève, WWF Genève, Silviva - qui mettent à profit leur expertise dans ce domaine depuis des années.

En élargissant ainsi cette offre à un public le plus diversifié possible, cette plateforme numérique pourra renforcer activement la sensibilisation aux enjeux de notre environnement. Car accompagner un spécialiste sur le terrain dans le cadre d'une activité de qualité permet non seulement de vivre une expérience forte, mais aussi de prendre conscience de la richesse de nos milieux naturels et de leur vulnérabilité. Au final, il s'agit d'encourager ainsi un respect accru pour ces espaces parfois victimes de leur popularité. *« Cette action mettant en valeur l'un de nos patrimoines les plus fragiles est une nouvelle concrétisation de l'ambitieux Plan biodiversité que nous mettons en œuvre à Genève »*, conclut à ce propos M. Hodgers.

Cartes géolocalisées et chants d'oiseaux

Ceux qui préfèrent découvrir la nature par eux-mêmes avec des jumelles, une loupe ou simplement de la curiosité, ne sont pas oubliés. Rassemblant des cartes géolocalisées et des fiches illustrées sur la faune et la flore locales, la plateforme www.dansmaNature.ch fait office de guide de terrain en présentant plus d'une cinquantaine de sites naturels et de parcours à thèmes à Genève, apportant ainsi aux adeptes du tourisme rural habitués à visiter les pages de www.geneveterroir.ch des informations complémentaires et partagées. Ces lieux liés à la nature peuvent ainsi dorénavant être explorés en bénéficiant d'une documentation complète pour goûter pleinement sa promenade, comme par exemple le chant des oiseaux présents sur place ou les bons conseils pour la cueillette des champignons.

Là encore, afin de contribuer à une cohabitation harmonieuse entre la population et la nature, une sensibilisation accompagne chaque présentation, avec les règles à respecter dans les sites protégés ou les recommandations pour des sorties dans le respect de la nature. De quoi glaner une foule d'informations et d'idées de balades pour profiter pleinement des beaux jours ou d'événements comme la « Fête de la nature » et « La nuit est belle » !



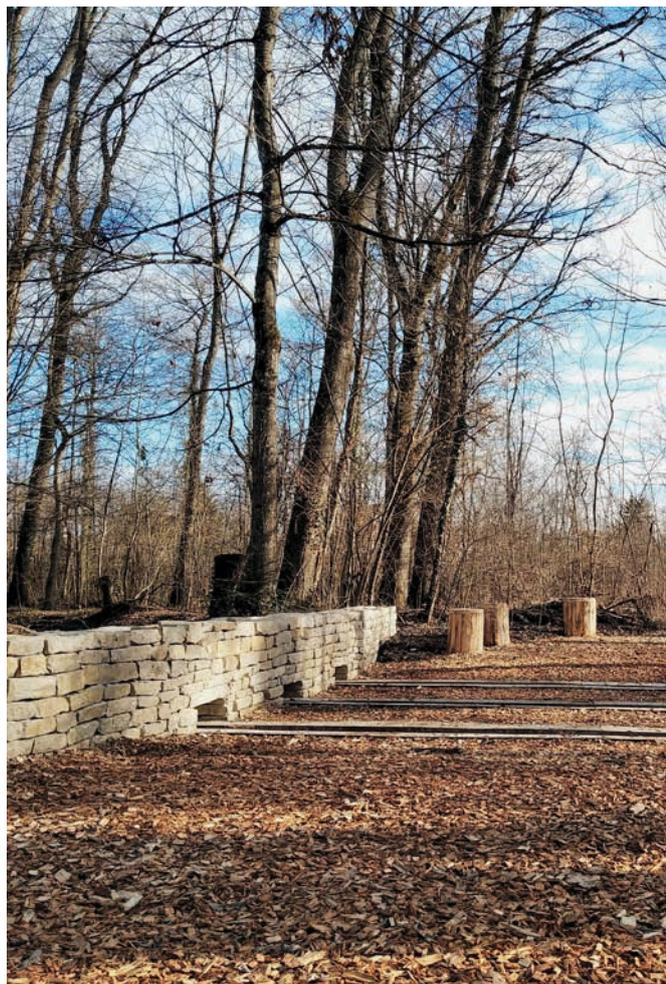
MAP FEUILLASSE

La Mesure d'accompagnement paysager (MAP) Feuillasse fait partie des premières générations de mesures paysagères accompagnant les projets d'agglomération. C'est également la première MAP finalisée à ce jour, comprenant des enjeux prédominants de nature, de paysage et d'agriculture.

Depuis 2007, la thématique du paysage a acquis une importance dans le cadre du Projet d'agglomération, par le biais du Plan paysage, puis du Projet paysage. C'est à ce moment charnière qu'un concept fondateur a émergé autour de la charpente paysagère et de la trame verte territoriale. Le Plan paysage s'inscrit dans cette continuité de notion de maillage territorial élaborée en 1936 par Maurice Braillard et Alfred Bodmer. Il s'agit d'une construction de la ville par les espaces ouverts en premier lieu, puis par le programme (constructions) dans un deuxième temps. Le Plan paysage reprend cette logique, en identifiant les composantes paysagères et en révélant les lieux menacés, composés d'espaces naturels et agricoles périurbains, soumis à une forte pression urbaine à échéance 2030. Des points de frottement, puis des espaces à enjeux et des projets de paysage prioritaires (PPP) sont ainsi identifiés, respectivement en 2007 et 2012.

Le «Cœur vert du cercle de l'innovation» est l'un des dix PPP défini dans les projets d'agglomération. Situé sur la façade nord de l'aéroport de Genève, le "Cœur vert" désigne l'ensemble des espaces ouverts, naturels et forestiers au centre d'une couronne continue d'urbanisation qui s'étend de Saint-Genis à Ferney-Voltaire en passant par Meyrin et l'aéroport. Ce grand paysage aux composantes rurales et urbaines s'étend sur plus de 500 ha, avec de multiples enjeux: la préservation des terres agricoles et des continuités biologiques, la valorisation des axes de mobilité douce ou encore l'aménagement des franges urbaines.

Afin de pouvoir passer à l'opérationnel sur ce vaste territoire, une descente dans les échelles était nécessaire, d'où l'identification de huit MAP, réparties sur les territoires suisse et français. Une MAP a pour objectif de promouvoir, puis de réaliser des mesures concrètes sur un secteur déterminé. La cohérence paysagère et territoriale entre les différentes MAP est assurée par une vision d'ensemble formalisée dans une image directrice.



Bois de la Citadelle - Meyrin



Prévessin





L'année 2014 a marqué le début du processus d'étude spécifique sur le secteur « Mategnin-Feuillasse » à Meyrin. La « MAP Feuillasse », une des huit MAP du « PPP Cœur vert », résulte de ce travail mené durant huit ans, en étroite collaboration avec la commune de Meyrin et les exploitants agricoles du secteur.

Les études ont identifié quatre franges : la frange Meyrin, la frange marais, la frange aéroport et la frange chemin des Fermes. C'est dans cette dernière que s'inscrit le réaménagement de la route de Prévessin. Ces quatre grandes typologies ont permis de caractériser les différentes atmosphères de la campagne de Mategnin/Feuillasse et les mesures à prendre pour les valoriser. Il a été proposé de valoriser le paysage et ses exploitations en travaillant précisément les situations de « confrontations » de l'espace agricole avec l'espace urbain et la frontière. Les confrontations franches, poreuses, dilatées, unitaires se coordonnent avec les situations trouvées. Une boucle de promenade permet de relier entre elles les quatre franges, en passant par le Bois de la Citadelle, également requalifié.

Deux autorisations de construire ont été déposées : en 2019 pour le réaménagement de la Route de Prévessin et en 2021 pour la valorisation du Bois de la Citadelle :

- Le réaménagement de la route de Prévessin a permis de changer sa vocation de route cantonale, à route communale avec un langage plus agricole, une réduction des gabarits routiers, une valorisation des seuils de ferme, des aménagements permettant de canaliser les usagers et les promeneurs de chiens, ainsi que la réalisation d'une place d'accueil au niveau de l'ancienne douane.
- La valorisation du Bois de la Citadelle offre une meilleure accessibilité aux promeneurs et a permis la création d'un milieu humide, en récupérant naturellement les eaux pluviales et les eaux de drainage.



En conclusion et de manière générale les mesures environnement, nature et paysage issues du projet d'agglomération sont des outils particulièrement intéressants, qui offrent la possibilité de mettre en œuvre des projets de paysage. Au-delà des actions sur le territoire meyrinois, la MAP Feuillasse a permis d'initier des réflexions sur des territoires ruraux plus vastes. Ces réflexions se sont également concrétisées avec l'étude exploratoire sur la planification de l'espace rural sur la rive gauche. Autant d'exemples qui montrent l'importance de compétences multiples et des regards croisés au sein de l'OCAN entre nature, paysage et agriculture.



Bois de la Citadelle



ACTUALITÉS







PROJET ACQUISITION IMAGES SATELLITES

En 2021, l'OCAN a mis en place un partenariat avec les cantons de Fribourg et de Vaud, ainsi qu'avec les communautés de communes du Genevois français et du Pays d'Evian - Vallée d'Abondance, afin d'acquérir des images satellites nocturnes, inédites à cette échelle et à ce degré de précision.

Elles permettent notamment d'identifier l'ensemble des sources lumineuses visibles sur un large territoire, afin de définir leur impact pour la biodiversité nocturne. Cette cartographie permettra ensuite à établir une carte de la lumière perçue, en tant que socle de base pour la prise de décision en vue de la restauration des corridors noirs.

Pourquoi choisir d'acquérir des images satellites ?

Le coût est relativement faible. L'acquisition et la mise à jour est rapide. La revisite des satellites, entre neuf à douze jours, permet de faire plusieurs acquisitions par an. La haute résolution des images (1m) permet d'avoir une grande précision dans la transformation des données.

Le secteur prospecté ne se limite pas à son propre territoire et garantit ainsi une homogénéité des données, un critère nécessaire lorsque l'on travaille sur les déplacements de la faune... qui ne connaît pas les frontières territoriales.



Exemple d'images satellite à Paris

APPUI À LA CAMPAGNE DE PROSPECTION GÉOPHYSIQUE DES SIG

Dans le cadre du programme cantonal Geothermies, SIG, sur mandat de l'Etat de Genève, a organisé en septembre passé une campagne de prospection géophysique. Le but de celle-ci était d'améliorer la connaissance du sous-sol genevois et plus particulièrement de localiser les cibles géologiques propices au développement de la ressource géothermique du canton, situées à différents niveaux de profondeur (entre 300 et 4'000 mètres environ).

Concrètement, les résultats de cette prospection permettront de déterminer plus exactement où forer pour atteindre cette nouvelle source d'énergie renouvelable, qu'il est prévu de distribuer aux consommateurs - dont les serristes - via les réseaux de chaleur actuellement en développement.

Cette campagne a fortement concerné les agriculteurs du canton, puisque 10% des points de prospection se trouvaient dans des champs cultivés. L'OCAN a donc participé activement à l'organisation de celle-ci, afin de minimiser son impact sur l'activité agricole, les sols et les milieux naturels. Des règles d'engagement ont notamment été fixées suite à des échanges SIG-milieux agricoles organisés par l'OCAN.

La météo ayant été plutôt favorable durant la première partie de la campagne (temps sec), l'opération s'est déroulée sans problème majeur. Les résultats sont attendus pour début 2023.



PLANTATION D'ARBRES

Cette année, une quarantaine de mesures paysagères, financées par les taxes de compensation, ont été mises en œuvre par le secteur des arbres. Cent quarante arbres ont ainsi été plantés. Notons par exemple : vingt-quatre arbres plantés au mail Voltaire à Versoix, la densification de la canopée au Pommier en collaboration avec la CPEG, ainsi que la création d'un verger haute tige à haute valeur écosystémique à Soral.

Conjointement, l'OCAN a renforcé la pression sur les promoteurs, afin qu'ils intègrent de manière conséquente les plantations compensatoires dans leurs projets. Il s'agit là de garantir que les arbres abattus soient rapidement remplacés et qu'ils grandissent dans de bonnes conditions. Cette approche plus résolue a montré ses fruits, le quartier des Sciers a ainsi bénéficié de la collaboration proactive mise en place par le secteur avec la commune et les constructeurs, ce qui a permis d'augmenter significativement l'arborisation au profit des habitants.



PREMIER AUDIT DE LA MARQUE GRTA PAR LE SERVICE D'AUDIT INTERNE DE L'ÉTAT DE GENÈVE

La marque GRTA a fait l'objet d'un audit effectué par le service d'audit interne (SAI) de l'Etat de Genève.

Les conclusions ont relevé que les collaborateurs du Service de l'agronomie en charge de la marque sont proactifs notamment dans l'identification de nouvelles filières et la création de projets visant à développer GRTA. Le fonctionnement de la marque est encadré par diverses directives et procédures qui sont correctement appliquées. Aucun risque significatif non couvert n'est ressorti de l'audit. Quelques axes de développement ont été identifiés et leur mise en œuvre permettra de consolider encore les objectifs du développement durable poursuivis par GRTA.

UNE RÉVISION COMPLÈTE DE LA RÉGLEMENTATION DE LA MARQUE GRTA

L'année 2021 a été marquée par la révision complète des directives de la marque par la commission technique qui s'est réunie à quatre reprises. Ce travail a notamment intégré les recommandations émises par le SAI, ainsi que les différents avis de droit effectués sur la marque.

Les principales modifications ont porté sur la directive générale, ainsi que celle sur l'étiquetage et d'utilisation graphique. Des modifications concernant la gouvernance de la marque ont été apportées. En ce qui concerne la directive d'étiquetage et d'utilisation graphique, une révision générale a été effectuée afin d'adapter au mieux les exigences aux problématiques des utilisateurs de la marque.

Les prochains sujets à l'ordre du jour sont le périmètre de la marque, son financement et la question des prix.

DES NOUVEAUTÉS AU SEIN DE LA MARQUE GRTA

La création et la mise en place de la directive poissons, écrevisses a marqué l'année 2021 et quatre pêcheurs ont rejoint la marque GRTA.

La filière sylvicole genevoise a également été sollicitée pour la mise en place d'une filière bois énergie GRTA. La directive bois a été finalisée : l'OCAN est désormais prêt à accueillir les nouvelles demandes de certification de bois énergie.

Cette année, le contrôle de la viande de bœuf par analyse génétique a été intensifié. En collaboration avec Proviande, dix prélèvements de viande GRTA ont été effectués dans différents lieux de restauration GRTA. L'analyse génétique des échantillons a permis de confirmer leur origine. Aucune non-conformité n'a été constatée durant cette campagne de contrôle : 100% des 147 morceaux de viande analysés provenaient d'animaux certifiés GRTA et abattus dans le canton.

PÉPINIÈRES URBAINES

Cette année 2021 a été marquée par la réalisation de trois pépinières urbaines: au parc du Crozet à Vernier, à Boissonnas dans le PAV et au parc des Franchises en Ville de Genève. Véritables laboratoires d'acclimatation en milieu urbain, les pépinières urbaines permettent aux arbres de développer, dès leur plus jeune âge, leurs capacités d'adaptation. Ces dispositifs offrent également une possibilité d'évaluer la capacité de nouvelles essences à répondre aux enjeux du changement climatique et aux conditions climatiques et pédologiques spécifiques à Genève. Les avantages sont multiples: assurer le renouvellement du parc arboré local au moyen d'arbres adaptés et acclimatés, éviter les transports à longue distance des arbres depuis les pépinières industrielles européennes et disposer d'ici quelques années de plusieurs centaines d'arbres prêts à être replantés. Chaque pépinière a sa propre histoire et son propre devenir. Aux Franchises, par exemple, les quatre-vingt arbres installés en «Air-Pot» viennent annoncer la restauration complète du parc d'ici deux ans.

RIGOT, UN PROJET TRANSDISCIPLINAIRE ENTRE NATURE ET CULTURE

Depuis plusieurs années, le canton de Genève s'engage dans la valorisation du domaine de Rigot par divers aménagements paysagers. Cette année, un potager provisoire a été installé avec les acteurs locaux et un important travail de régénération des sols a été engagé avec un agriculteur pour reconstituer durant trois ans un sol de qualité. Un futur parc public de 10'000m², avec la création d'un verger, de potagers, d'une prairie et de nouvelles plantations sera réalisé d'ici 2024. L'objectif global pour ce site est qu'il devienne un site pilote en tant qu'espace urbain répondant aux enjeux de la transition écologique: un milieu vivant, riche en biodiversité et délivrant de nombreux services écosystémiques à la population. Actuellement, des réflexions sont initiées sur le mode de gestion d'un tel espace et sur l'affectation des villas, notamment en interrogeant la pertinence de la notion des « communs ». La valorisation se poursuivra en 2022 par la création d'un biotope sur sa partie basse.



Pépinières urbaines : parc des Franchises



Rigot





LE NIVEAU DU LAC RECORD NOUS A AMENÉ LES SOUCIS QUI VONT AVEC

Comme vous l'avez sûrement remarqué, cette année, le niveau du lac a frisé le code... Ces crues exceptionnelles nous ont amené les soucis qui vont avec. Ce sont ainsi 582 m³ de déchets (dont 45% de plastiques mélangés à d'autres matériaux) qui ont été évacués des rives du lac en trois mois.

Genève, le bout du lac, là où le Rhône se forme à nouveau en cours d'eau pour aller se jeter dans la Méditerranée. C'est aussi là où affluent une partie des déchets du lac. Des déchets peuvent aller de la taille d'un mégot de cigarette à un tronc de deux tonnes. Certes, les moyens ne seront pas les mêmes pour les ramasser, mais le travail devra être fait dans tous les cas. Les fortes pluies ont brisé des arbres et de grosses branches ont flotté jusque dans notre bien aimé Petit lac.

Grâce à l'assiduité de l'équipe du SFTE, renforcée par l'énergie de six étudiants, la propreté des grèves a pu être maintenue et les ports sont restés accessibles.



Plage région Belotte



Evacuation des ligneux des enrochements - Perle du Lac



VISITE DE PROSILVASUISSE ET TEST DE L'APPLICATION MSC MOBILE (MARTELOSCOPE)

Le 22 octobre 2021, ProSilvaSuisse, association qui réunit depuis 30 ans les experts de la forêt irrégulière de toute la Suisse, a consacré son voyage d'étude aux chênaies genevoises et au test d'une nouvelle application pour SmartPhone développée par la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) de Zollikofen, en collaboration avec le service du paysage et des forêts.

Après une demi-journée consacrée aux forêts de Versoix (en particulier à la gestion des cerfs), les membres de ProSilvaSuisse ont découvert le marteloscope de Jussy et testé l'application MSC Mobile. Ce nouveau système permet de saisir sur son smartphone les arbres que l'on prévoit de couper ou de conserver et de recevoir instantanément des informations sur la pertinence des travaux proposés (valeur des arbres, respect de la biodiversité, durabilité des forêts, etc.). Cette application semble parfaitement adaptée, aussi bien pour la formation professionnelle que pour la vulgarisation de l'activité sylvicole auprès de la population.



Exercice martelage sur le terrain

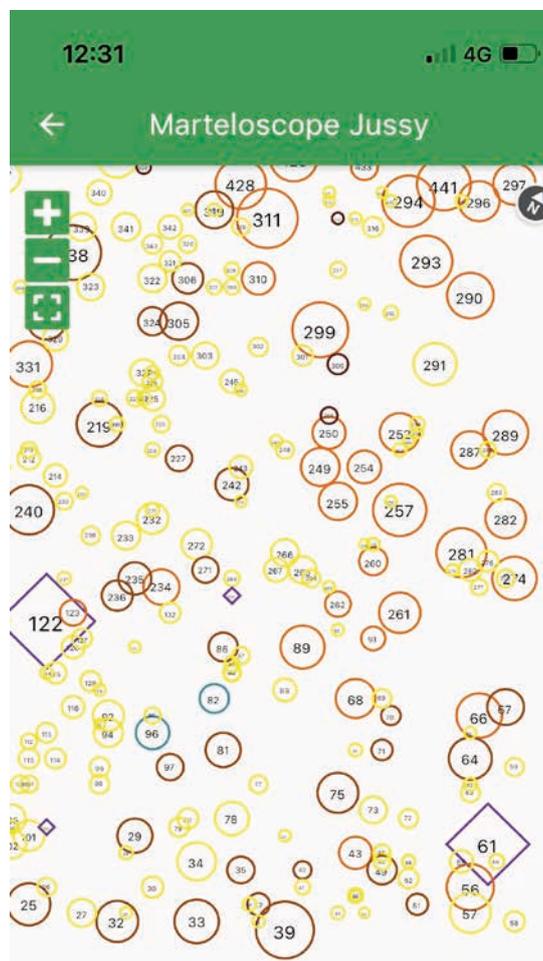


Illustration interface application MSC Mobile



L'IRRIGATION AGRICOLE, UNE RÉPONSE INDISPENSABLE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les réflexions préliminaires en matière d'irrigation agricole, engagées sous l'égide de l'OCAN en 2019, ont abouti à la publication d'un premier rapport à l'automne 2020. Les constatations faites et les pistes d'action mises en évidence ont été consolidées durant l'année écoulée avec la mise sur pied de deux ateliers, organisés courant juin à la Maison du Terroir à Lully, auxquels ont participé des représentants des différentes filières agricoles, ainsi que des représentants de l'office cantonal de l'eau (OCEau) et du service de géologie, sols et déchets (GESDEC). Les SIG, qui jouent actuellement un rôle essentiel en matière de distribution de l'eau, y compris à des fins agricoles, ont été associés à la réflexion dans un deuxième temps dans la recherche de divers partenaires.

Les enjeux liés à l'irrigation et à l'alimentation dépassant de loin le cadre des frontières cantonales, des réflexions et des échanges à plus large échelle ont également été initiés sur cette thématique, au travers d'ateliers organisés par l'Union des chambres lémaniques ainsi que par l'OFAG.

S'il ne fait aucun doute que les besoins en eau d'irrigation vont aller croissant au cours des prochaines années, le maintien d'une production agricole de proximité, diversifiée et répondant aux attentes de la population locale, passe par une gestion de la ressource s'inscrivant dans une perspective plus globale de régulation de ses différents usages. Des réflexions sont en cours dans ce domaine et devraient permettre d'anticiper l'évolution des besoins à l'échelle régionale, tout en favorisant l'économicité des prélèvements, de sorte à garantir une réponse appropriée aux futurs besoins agricoles.

PASSAGE PROGRESSIF À LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES PARCELLES DE L'ÉTAT

L'OCAN a été sollicité pour accompagner l'office cantonal des bâtiments (OCBA) dans une démarche de passage progressif à la **gestion différenciée** sur l'ensemble des sites gérés par l'Etat. Il s'agit d'assurer une meilleure prise en compte de la biodiversité lors des travaux d'entretien des espaces extérieurs en :

- laissant plus de place à la nature pour lui permettre de mieux se développer ;
- réduisant et modifiant les entretiens tout en prenant en considération les contraintes et les usages.

A cette fin, diverses actions ont été entreprises :

- l'adaptation des appels d'offre, des cahiers des charges et des contrats d'entretien ;
- la rédaction d'un **guide de bonnes pratiques** pour les collectivités ;
- la mise sur pied d'une **formation continue** (mars 2022) à l'intention des responsables du suivi des mandataires ;
- l'identification de **sites pilotes prioritaires** pour des réaménagements en faveur de la biodiversité.



GUIDE DE BONNES PRATIQUES
pour des entretiens favorables
à la biodiversité
à l'intention des collectivités





RÉVISION DE LA LISTE ROUGE DES PLANTES VASCULAIRES

La mise à jour de la liste rouge des plantes vasculaires du canton a permis d'évaluer comment a évolué la santé de la flore de notre canton depuis le début des années 2000. Cet outil, initialement prévu pour définir les espèces légalement protégées à Genève, permet également de faire le point sur leur état de santé. Bonne nouvelle, les espèces sont globalement moins menacées d'extinction qu'en 2006. La connaissance des milieux naturels, de leur fonctionnement et de leur gestion n'est pas étrangère à ce résultat.

Par ailleurs, les programmes d'actions spécifiques menés avec les Conservatoire et Jardin botaniques et divers partenaires portent leurs fruits. Mais ce résultat est à nuancer. Tout un groupe d'espèces dites « rudérales » (qui poussent spontanément dans des milieux modifiés du fait de l'activité humaine), comme la Camomille, va mal. Différents facteurs peuvent expliquer cette régression, dont paradoxalement la densification urbaine, qui, bien que favorable à l'environnement en diminuant la consommation de sol, limite les espaces ouverts disponibles. La nature a besoin de place et de diversité : à nous de trouver un juste équilibre et d'éviter d'appliquer un seul et même modèle de développement à l'ensemble de notre territoire.



Camomille



Source : Château-du-Crest / Betterave



LES ORGANISMES NUISIBLES PARTICULIÈREMENT DANGEREUX

Les Organismes nuisibles particulièrement dangereux (ONPD) sont une préoccupation croissante. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur la santé des végétaux (OSaVé) le 1^{er} janvier 2020, différents contrats de surveillance du territoire ont été donnés aux cantons par le service phytosanitaire fédéral (SPF). Cette surveillance s'intensifiera dans le futur, en accord avec l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP). En 2021, à Genève, 27 ONPD ont été surveillés dont le scarabée japonais, qui fait déjà de gros dégâts au Tessin; la chrysomèle du maïs, observée pour la première fois en 2020 à Genève, mais absente en 2021; et la flavescence dorée dont le premier cas a été observé cette année à Dardagny dans une nouvelle plantation. Ces surveillances favorisent la mise en place de stratégies de lutte préventive pour réduire autant que possible l'impact des ravageurs et maladies et diminuent ainsi les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires.

MESURES D'AIDES CANTONALES 2021 POUR LA BETTERAVE SUCRIÈRE (PLAN PHYTOSANITAIRE GENEVOIS)

Suite à une forte diminution des rendements de sucre en 2020 (entre 30 et 50%), principalement due aux maladies virales transmises par les insectes, la culture de la betterave est remise en cause dans notre pays. L'OFAG a par ailleurs décidé de ne pas revenir sur l'interdiction de l'imidaclopride (Gaucho) pour le traitement des semences de betteraves sucrières, tout en autorisant deux nouvelles matières actives en traitement foliaire insecticide. Parallèlement, AGROSCOPE a été chargé de chercher des méthodes alternatives.

Répondant positivement aux propositions des betteraviers genevois, l'OCAN a accepté, dès 2021, d'intégrer dans son plan phytosanitaire quatre mesures supplémentaires de réduction des produits phytosanitaires dans la culture des betteraves sucrières, et d'en financer le soutien par des contributions pour les années 2021 et 2022.

Ces mesures exceptionnelles visent à assurer une transition supportable vers une utilisation fortement réduite des produits de traitement dans la culture de la betterave à sucre, tout en permettant le maintien d'une production suffisante en surfaces, en quantité et en qualité, afin de garantir à la filière sucrière de pouvoir rester active en Suisse. Quatre mesures cantonales ont été définies et concernent autant les exploitations en PER qu'en BIO. Elles se basent en partie sur les programmes fédéraux existants de réduction des produits phytosanitaires dans les betteraves.

En 2021, sur les dix-neuf producteurs de betterave sucrière, dix-sept se sont inscrits à une ou plusieurs mesures cantonales pour une surface totale d'environ 140 ha. Sur les quatre mesures à choix, le non-recours aux insecticides et fongicides est celle qui a été la plus sollicitée par les cultivateurs. Viennent ensuite les mesures pour le non-recours aux herbicides, le non-recours aux insecticides, puis la mesure des plantons. Le soutien financier s'est élevé à un peu plus de 60'000 francs.



Source : Château-du-Crest / Betterave





RÉPIT SUR LES FRONTS DU MOUSTIQUE TIGRE ET DU FRELON ASIATIQUE SUITE AU PRINTEMPS TRÈS FROID DE 2021

Le printemps particulièrement froid et pluvieux de 2021 a fortement impacté le développement de deux espèces exotiques envahissantes qui ont récemment colonisé le canton. Ainsi, les premiers moustiques tigre n'ont été trouvés qu'avec un mois de retard, en juin, dans un quartier de Lancy où ils sont combattus depuis 2020. Ils n'ont pas pu rattraper ce retard avant l'arrivée du froid automnal, ce qui fait qu'il n'y a pas eu de pic de populations et pas de plainte des habitants concernés. La mauvaise nouvelle, c'est que de nouveaux moustiques tigre ont été trouvés à Thônex et à Meyrin, et qu'on peut s'attendre au développement de nouvelles colonies en 2022.

Les frelons asiatiques ont aussi pris beaucoup de retard dans leur développement. Les reines nées en 2020 n'ont pu mettre en place que des nids primaires, avec quelques centaines d'habitants au plus. Aucun nid secondaire, abritant des milliers d'ouvrières au sommet des arbres, n'a été trouvé et les apiculteurs, avertis par les cas de 2020, n'ont pas observé d'attaques sur leurs ruches. Comme pour les moustiques tigre, ce n'est toutefois que partie remise, car la reproduction a été constatée dans au moins un des quatre nids primaires trouvés en 2021 et les reines qui en sont issues ne manqueront pas d'essayer de faire mieux en 2022 !

INSTALLATION D'UNE NOUVELLE FOURMI EXOTIQUE ENVAHISSANTE : *TAPINOMA MAGNUM*

Dès 2018, une première colonie de l'espèce a été détectée à Versoix, puis trois nouvelles stations ont été confirmées au printemps 2021 à Collonge-Bellerive, Cologny et Dardagny.

Elle est arrivée grâce à l'importation de plantes méditerranéennes comme les oliviers, palmiers ou citronniers. C'est une fourmi qui peut vite devenir dérangeante pour l'être humain, en raison de la densité d'individus et de leurs morsures. Par ailleurs, elle élimine également petit à petit les fourmis locales. Elle occupe des milieux non naturels tels que les jardins, trottoirs, places de parking ou cimetières. Les jardi-



Un nid primaire de frelon asiatique trouvé en septembre à Carouge

neries, les paysagistes et enfin les citoyens devraient prendre les mesures préventives nécessaires afin de ne pas contribuer à la diffusion de cette fourmi invasive. Formant des super colonies, elle est très difficile à éradiquer, mais des produits à usage professionnel existent et sont efficaces pour limiter son expansion. L'OCAN coordonne la surveillance et a établi un protocole de lutte en collaboration avec les communes touchées.

Pour plus d'informations : Signaler une espèce invasive | ge.ch



UN POINT SUR LES MESURES DE RÉDUCTION DES RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

En 2021, 80% des mesures du Rapport phytosanitaire cantonal ont été initiées. Voici quelques chiffres relatifs à certaines d'entre elles :

- une hausse de 6% de la superficie pour la reconversion à l'agriculture biologique, soit six nouvelles exploitations en cours de reconversion en 2021 ;
- un accroissement des demandes et soutiens pour le développement des places de lavage/remplissage : deux places construites en 2021 et deux autres demandes déjà validées pour 2022, soit plus de 300'000 francs investis depuis 2018 ;
- la mesure sur l'encouragement au désherbage mécanique, notamment dans les cultures spéciales, a permis de subventionner vingt-sept machines en 2021 ;
- l'agriculture de conservation est maintenant pratiquée sur 24% de la SAU du canton ;
- l'enherbement des interlignes viti-arbo avec des semences appropriées, afin d'éviter les problèmes d'érosion et l'utilisation d'herbicides, se développe : 77% des interlignes sont enherbées ;
- la recherche participe assidûment aux développements d'alternatives comme les produits biostimulants ou la biodiversité fonctionnelle. Cette dernière fait l'objet d'un projet de recherche spécifique au profit d'espèces auxiliaires dans les champs de colza (Auxi-Gen), permettant ainsi de diminuer la pression des ravageurs et de réduire l'utilisation d'insecticides ;

- des actions sont déployées pour mieux connaître le cycle des ennemis des cultures et ainsi mieux choisir les moyens de lutte. Soixante ennemis des cultures sont suivis dans le canton, dont vingt-sept organismes nuisibles particulièrement dangereux (ONPD).

Ces mesures visent toutes l'objectif principal de réduire les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires de 50% à l'horizon 2027. Le site internet agriculture-durable-geneve.ch renseigne, entre autres, sur les différentes mesures initiées ainsi que leur statut actuel.

Un recueil des aides financières cantonales et fédérales a été élaboré en 2021 et est mis à jour chaque année, afin de soutenir directement les agriculteurs dans cette démarche de réduction des risques.



Parking en dalle envahi par les fourmis invasives du genre *Tapinoma*.

Rapport_PPH



ESSAIS EFFECTUÉS SUR LE DOMAINE DU VIGNOBLE DE L'ÉTAT EN 2021

Le vignoble de l'Etat est un domaine d'expérimentations. Plusieurs essais ont été mis en place en 2021. Il s'agit principalement d'un plan expérimental sur la baisse d'utilisation de cuivre dans un plan de traitement biocompatible. Le cuivre, cet indissociable de la lutte contre le mildiou en viticulture depuis plus d'un siècle, a tendance à s'accumuler dans les sols. Les résultats visibles sur l'image ci-contre, montrent que l'utilisation d'argiles sulfurées ou encore de stimulateurs de défenses naturelles, n'atteignent pas l'efficacité du cuivre lors d'une année où la pression est aussi forte qu'en 2021.

En automne, sous la houlette de Nicolas Delabays (hepia), ce sont vingt-quatre modalités d'essais de différents couverts végétaux viticoles qui ont été mis en place dans une jeune parcelle de Garanoir. Cet essai est couplé à vingt-quatre sondes permettant de mesurer les régimes hydriques en lien avec les différents couverts.

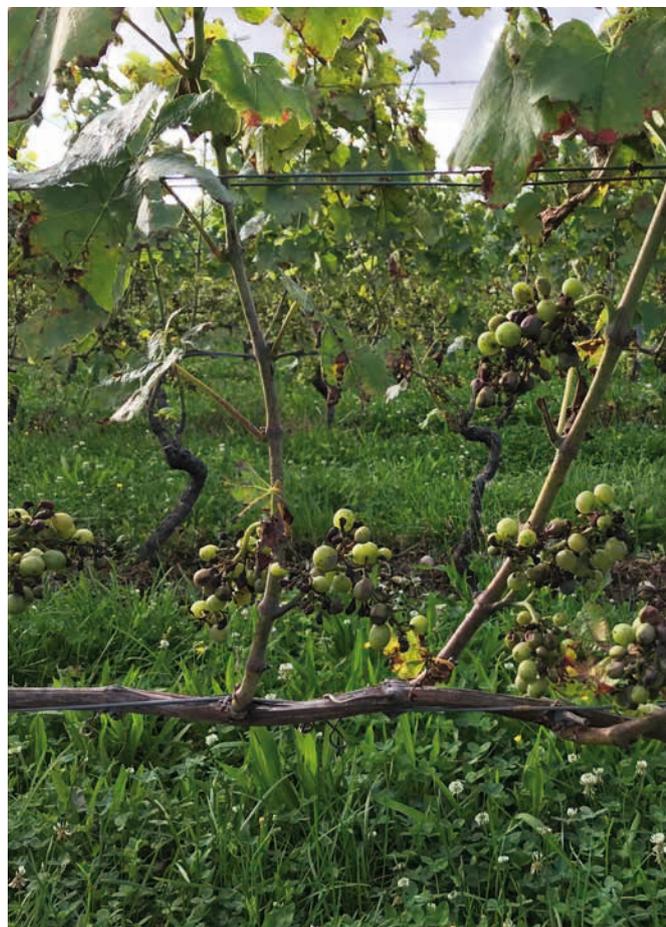
Les étudiants en génie mécanique d'hepia sont venus présenter un prototype de tondeuse inter-ceps. Un travail de bachelor devrait avoir lieu en 2022, afin de coupler ce prototype à notre cadre Clemens avec un entraînement hydraulique de la tondeuse. L'objectif est de trouver des alternatives aux herbicides.

La parcelle Fleuriste a été replantée avec six clones de Pinot noir. Chaque clone est planté une fois sur porte-greffe « fort » et une fois sur 3309; la parcelle a été engazonnée avec le mélange MSC, le but étant de voir comment la vigne réagit face à ces divers enherbements

D'autres essais, à plus long terme, ont été poursuivis en 2021. Il s'agit notamment du suivi des nouveaux cépages résistant d'Agroscope ou encore du contrôle de pulvérisation de PPh en vigne par drone.



La cotonnière commune — conservation de la flore du canton



Contrôle du 18 juillet 2021 sur la variante C, soit myco – Sin / 0.5 cuivre



LE SERVICE DE MAINTENANCE DES ROUTES CANTONALES (OCGC/SMRC), PARTIE PRENANTE DE LA CONSERVATION DE LA FLORE DU CANTON



Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin. La conservation de la flore doit sortir des surfaces qui lui sont dédiées - réserves naturelles ou surface de la promotion de la biodiversité - pour être pleinement efficace. Après la mise en place de mesures de gestion différenciée des talus routiers cantonaux, le SMRC a accentué son rôle de soutien à la flore du canton en permettant à des espèces rares de trouver refuge sur des talus, des accotements ou encore des ronds-points dont ils ont l'entretien. Grâce à une collaboration avec les Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève, deux espèces ont pu bénéficier de mesures particulières en 2021 : l'Eryngium champêtre et la cotonnière commune. Ces deux espèces sont particulièrement rares en Suisse et Genève porte une responsabilité pour leur conservation. Depuis 2021, cette responsabilité est partagée entre l'OCAN, les CJBG et le SMRC. Merci pour cet appui précieux!

Conservation de la flore du canton

A vertical garden wall featuring a variety of green leafy plants. The plants are arranged in a dense, layered fashion, with some having ruffled leaves and others being more compact. The overall color palette is a range of greens, from light to dark. In the upper left corner, there are five small, glowing yellow circles arranged in a vertical line. The text 'MOMENTS FORTS' is overlaid in the center in a bold, white, sans-serif font.

MOMENTS FORTS



UN NOUVEAU PARCOURS POUR MATÉRIALISER LES CORRIDORS BIOLOGIQUES

Un parcours cantonal inédit invite la population à partir à la découverte des défis que rencontrent les animaux sauvages dans leurs déplacements. Jalonné par une dizaine de hérissons didactiques géants, ce cheminement ludique propose une belle activité familiale à travers notre campagne, tout en sensibilisant à l'importance de la biodiversité. Chacun des hérissons du parcours présente une espèce emblématique – chouette chevêche, chat sylvestre, etc. – ainsi que les enjeux du territoire. Les hérissons, constitués de fibre de verre, sont résistants aux intempéries et solides. Ils sont d'ores et déjà disponibles gratuitement pour les communes sur le parcours.

UN PLAN DE GESTION POUR LES MILIEUX CONNEXES A L'ÉCOPONT DE VIRY

Abandonnés depuis la création de l'A40, il y a un peu moins de 40 ans, les remblais et les zones de chantiers créés lors de la construction de l'autoroute sont de véritables joyaux de biodiversité. Ils sont très fréquemment utilisés par la grande, moyenne et petite faune dans ses déplacements, pour la recherche de nourriture, ainsi qu'en tant que zones de quiétude et de repos. Leur proximité à l'écopont de Viry et leur maîtrise foncière par ATMB en font un atout majeur pour la bonne fonctionnalité de l'écopont.



HerissonsMaterialiserCorridorsBiologiques



PlanGestionEspacesConnexesEcopontViry.png



UN PAYSAGE AGRICOLE EN CONTINUELLE MUTATION

Au fil du temps et au gré des saisons, l'activité agricole contribue à façonner le paysage dont nous bénéficions toutes et tous au quotidien. Depuis huit ans, avec l'introduction de la politique agricole 2014-2017, le projet «Paysage agricole genevois» s'est concrétisé grâce à l'engagement des agriculteurs et au travers de la mise en œuvre de nombreuses mesures visant à renforcer l'identité et l'attractivité de notre campagne. A titre d'exemple, on mentionnera plus particulièrement la plantation d'arbres fruitiers haute-tige, l'entretien de haies, le semis de cultures d'automne diversifiées et colorées, l'enherbement de vignes et la mise en valeur d'objets particuliers du patrimoine.

Un rapport sous forme de bilan provisoire a été rédigé par AGRIMANDATS durant l'été 2021 et déposé en octobre dernier auprès de l'OCAN. Il a ensuite été transmis à la Confédération, afin de servir notamment de base de réflexion pour les développements futurs de la politique agricole fédérale dans ce domaine.

PUBLICATIONS NATURE EN VILLE

Les toitures végétalisées seront à l'honneur avec la publication prochaine d'un «*Bref sur les toitures végétalisées*» en collaboration avec l'hepia, d'une «*Note de synthèse sur l'état actuel des connaissances*» ainsi que d'une fiche-conseil mise à jour. En outre, une nouvelle fiche-conseil sera mise à disposition sur [1001sitesnatureenville.ch](https://www.1001sitesnatureenville.ch), précisant les bonnes pratiques en matière d'éclairage favorable à la biodiversité à l'intention des privés.

UN SAFARI URBAIN PISTE LA NATURE EN VILLE

Le concours Nature en ville a récompensé cette année six propositions innovantes et poétiques. Afin de faire connaître ces projets, une journée de festivités a été organisée le 17 octobre 2021. Sous un radieux soleil d'automne des animations pour petits et grands, dispersées entre les quartiers de la Servette et des Pâquis, ont attiré près de 500 participants qui se sont lancés *sur la piste de la Nature en ville*.

<https://www.1001sitesnatureenville.ch/creer-votre-site/concours-nature-en-ville/>

ESSAIS ON FARM

Une collaboration fructueuse avec **Agrivulg** et le **Fibl**, a donné naissance au réseau ON FARM. Son but est de multiplier de petits essais dans les domaines du canton. En contrepartie de conseils particuliers, d'un suivi et de valorisation des résultats obtenus, le vigneron met en place un essai et un témoin non traité. Ces pratiques poussent les viticulteurs à tester des variantes se rapprochant du bio, plus respectueuses de la nature. Les organisateurs compilent les résultats, les mettent en réseau et les communiquent aux vignerons.

Les projets se poursuivent avec l'**Association des maraîchers du genevois** (AMDG) et l'**Union fruitière lémanique** (UFL), notamment en ce qui concerne la question de la réduction des risques liés à l'utilisation des PPh.



FLAMBÉE DES PROJETS NATURE EN VILLE

La demande d'apporter de la nature en ville s'accroît chaque année. Le SFTE a eu le plaisir de collaborer à seize projets (1'000 heures) en 2021, soit près du double des années précédentes. «Les potagers d'Henry», un projet développé par Rémy Maire, professeur à l'ECG Henry Dunant, consistait à utiliser un vieux terrain de sport pour installer des potagers scolaires. Trente bacs en bois genevois ont été préfabriqués par le SFTE, puis montés et remplis par les écoliers.

GLISSEMENT DE TERRAIN SOUS LE BOIS, CARRIEN (ONEX) SUITE À L'ABAISSEMENT DU RHÔNE

Lors de l'abaissement du plan d'eau du Rhône en mai 2021, un nouveau glissement de terrain s'est produit au bois Carrien, au droit du chemin de randonnée pédestre.

Le chemin a dû être fermé pour des raisons de sécurité et une déviation remontant sur le plateau supérieur a été mise en place. Par la suite le chemin a été rétabli provisoirement.

Depuis au moins 2012, on constate des désordres géologiques suite aux abaissements successifs des eaux, nécessaires à l'exploitation du barrage de Verbois. Pour approcher ces phénomènes en vue de pérenniser cet itinéraire pédestre d'importance, un comité de pilotage a été créé et une étude a été lancée en associant la Ville d'Onex, le département du territoire et les SIG.



Potagers Henry Dunant en cours de montage



Érosion du chemin au bois Carrien



QUALITÉ DES SOLS ET SÉQUESTRATION DE CARBONE ORGANIQUE : UN PILOTAGE PAR LES RÉSULTATS

A Genève, les rotations agricoles comportent peu de prairies et différentes pratiques culturales appauvrissent les sols en matière organique (MO). La teneur en MO est le premier facteur de fertilité des sols. Certaines techniques (cultures associées, couverts végétaux, etc.) permettent un double objectif : améliorer les teneurs en MO et séquestrer du CO₂ (Plan climat cantonal). Dans ce contexte, Agri-Vulg, hepia, HEG, HAFL, UniNE, l'OCEV et le SAgr ont déposé une demande de financement à l'OFAG pour un projet d'efficience des ressources d'une durée de huit ans.

RÉHABILITATION D'UN CHEMIN CREUX IVS DANS LES BOIS DE FARGOUT

Le réseau des chemins de randonnée pédestre serpente dans les bois de Fargout, dans la commune de Chancy.

La révision partielle de son plan directeur a offert une opportunité pour promouvoir et réhabiliter un des chemins creux historiques, inscrit à l'IVS, présent dans ces bois mais abandonné depuis longtemps. Le passage répété sur un sol meuble et la déclivité du terrain a érodé la voie jusqu'à ce qu'elle se trouve prise entre deux talus : la profondeur du chemin creux peut dépasser trois mètres.



ENTRETIEN DES LIMNIMÈTRES

L'OCEau dispose de vingt stations de mesure du débit des cours d'eau (limnimètres). Ces stations permettent de suivre le débit des rivières et d'évaluer les risques de crue.

Pour que ces mesures soient fiables et afin de garantir un accès aisé et sans danger, un entretien régulier est nécessaire. A partir de l'automne 2021, l'OCAN a renforcé sa collaboration avec l'OCEau, afin d'intégrer ces stations dans les travaux de sécurisation et d'entretien effectués le long des cours d'eau cantonaux.



Limnimètre



JOURNÉE CANTONALE SUR LES CHEMINS DE RANDONNÉE

Dans le cadre de la révision du Plan directeur des chemins de randonnée pédestre (PDCRP) adopté par le Conseil d'État en mai 2018, le département du territoire a exprimé la volonté de revoir en profondeur le réseau, pour accroître notamment son attractivité auprès du grand public. Pour ce faire, il envisage, entre autres, d'intégrer dans son concept de valorisation des thématiques liées à la flore/faune, à l'agriculture locale, aux produits du terroir ou encore au patrimoine naturel, historique et culturel, afin de rendre visible au grand public toutes les richesses de nos campagnes.

S'inscrivant dans ce contexte et fort du succès des éditions précédentes, l'État de Genève en partenariat avec Genève Rando et l'OPAGE ont reconduit le samedi 4 septembre 2021, dans la commune de Dardagny, la « Journée cantonale sur les chemins de randonnée » (JCR).

Lors de cette journée radieuse, plus de 1'200 participants ont pu, tout en parcourant un itinéraire balisé et sécurisé, profiter des plaisirs de la nature et du terroir. Des animations, des rencontres et des visites d'exploitations agricoles leur ont aussi été proposées.

La logistique pour l'accueil, la sécurité, l'accessibilité et le déroulement a sollicité 300 heures de travail du SFTE, sans compter l'investissement des bénévoles de Genève Rando et autres partenaires.

Ainsi, dans un cadre d'exception, la JCR aura à nouveau permis d'atteindre un large public et de mettre en avant différents aspects de l'agriculture, de la nature et du patrimoine. L'atmosphère qui s'y dégage et les valeurs que la manifestation véhicule suscitent toujours autant d'enthousiasme auprès des participants. Vivement la prochaine édition!!!



Visite des maraîchers



Passerelle du Bois des Pins - Veyrier



CLÔTURE D'UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DESTINÉE À RENFORCER LES FILIÈRES DE PRODUCTION ANIMALE À GENEVE

Depuis les années 1960 et l'abandon de la production laitière par de nombreuses exploitations, la production animale s'est fortement réduite à Genève. Cependant, la reprise de l'engraissement de volailles observée ces dernières années, ainsi que le développement de l'agriculture biologique, qui favorise la détention de bétail, posent la question de l'adéquation entre les infrastructures d'abattage encore existantes et le développement approprié de ces activités, notamment en termes de capacité et de respect du bien-être animal.

Pour faire un point de situation et fédérer l'ensemble des acteurs de la filière autour de cette thématique - de l'amont (alimentation du bétail, production) à l'aval (transformation, distribution, communication) - un projet de développement régional (PDR) a été développé, sous le titre « *produire, transformer et communiquer: la filière animale genevoise* »; nom de code « *PDR3* ». Il est piloté par AgriGenève. Fin 2021, une étude préliminaire a été envoyée à l'OFAG afin d'obtenir une aide pour financer la poursuite du processus. La réponse est très positive, ce qui va permettre au canton de contribuer lui aussi à la consolidation du dossier.



RÉFECTION DE LA PASSERELLE SUSPENDUE DU LONGET ET DE LA PASSERELLE DU BOIS DES PINS

Les passerelles du Longet, d'une longueur de 45m, et du Bois des Pins, de 6,5m, situées respectivement sur la commune de Chancy et de Veyrier, ont été rénovées. Le bois de chêne utilisé est de production locale et issu des forêts genevoises. Le remplissage des garde-corps est en filet inox, dans le but de diminuer l'impact paysager grâce à sa plus grande transparence.

RÉINTRODUCTION D'UN TOUT PETIT RONGEUR, DISPARU DU CANTON

La Souris des laïches (*Micromys minutus*) était commune dans les zones marécageuses du plateau suisse jusqu'en 1950; elle est aujourd'hui en danger critique d'extinction. C'est pourquoi une réintroduction a été réalisée en 2021 selon le plan d'action cantonal mis en œuvre en collaboration avec l'association Faune Genève. Près de 200 individus ont été relâchés aux Prés-de-Villette et au Marais de Sionnet, puis suivis à l'aide de pièges photos. La découverte de nids montre déjà une bonne acclimatation. Des lâchers seront reconduits en 2022 et 2023 afin d'établir des populations viables à long terme.

LE COLLÈGE ROUSSEAU EN MUTATION

Les milieux naturels présents sur le site du collège Rousseau nécessitaient une revitalisation. Les travaux, réalisés fin 2021, ont permis de renforcer durablement la biodiversité à travers une revalorisation de la forêt, du cordon arboré, une replantation de haies vives et la revitalisation de l'étang pédagogique. Le site offre aujourd'hui un refuge précieux pour la biodiversité au cœur d'un quartier en intense mutation urbaine, mais également un poumon de verdure et de tranquillité.



Une Souris des laïches dans son nid.
Appelée souvent, mais à tort, « Rat des moissons ».

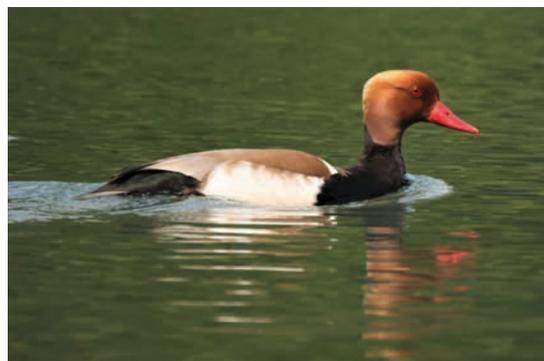


L'étang pédagogique du Collège Rousseau à la fin des travaux de renaturation



MISE EN PLACE DE BOUÉES POUR PROTÉGER LES OISEAUX D'EAU DE LA BAIE DES CRÉNÉES EN HIVER

Située sur la frontière cantonale, entre Versoix (GE) et Mies (VD), la baie des Crénées est un sanctuaire lémanique pour les oiseaux d'eau, notamment en hiver, où des centaines de foulques, de fuligules et de nettes rousses se reposent. Afin d'assurer leur tranquillité, une interdiction de navigation hivernale y a été promulguée (d'octobre à mars). Cette interdiction a été matérialisée sur le terrain pour la première fois le 1^{er} octobre 2021, par des grandes bouées jaunes mises en place en collaboration avec nos collègues des services cantonaux vaudois.

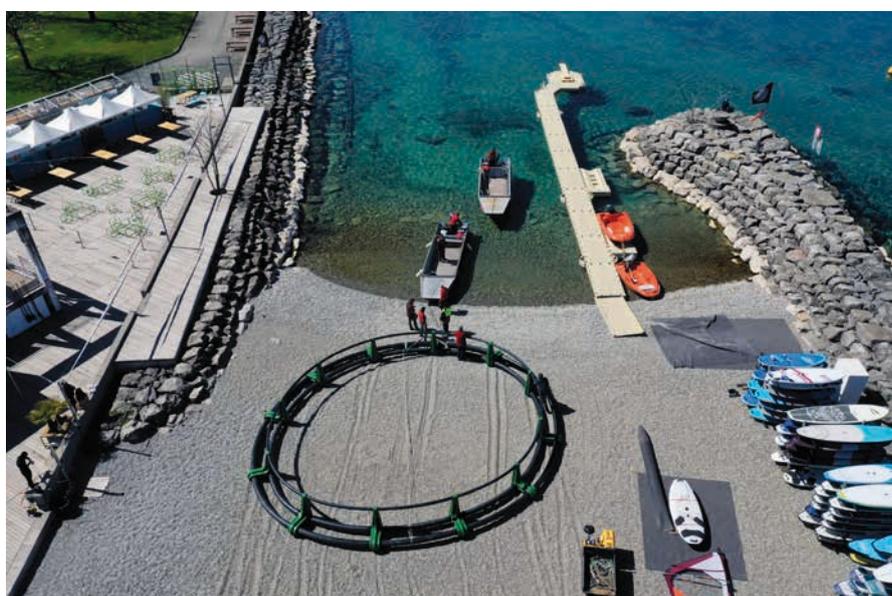


La Nette Rousse, un canard haut en couleur qui passe l'hiver en nombre sur le Léman



DES FILETS POUR LE COMPOSTAGE DES MACROPHYTES ET L'ÉLEVAGE DES TRUITELLES

Jusqu'ici, les macrophytes faucardés étaient évacués par camions. A l'avenir, ces plantes aquatiques se décomposeront directement dans le lac. Deux filets, Belotte et Châteaubriand, ont été installés ce printemps par le SFTE. Durant l'été, ces filets seront utilisés pour le compostage des algues. Les autres mois, l'OCEau les emploiera pour faire grandir des truitelles dans le but de repeupler les cours d'eau genevois.



Filet de compostage



ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LE COVID







BONS DU TERROIR, BONS RESTAURATEURS ET SUBVENTION AU FONDS VITICOLE

2021, ANNÉE DES BONS

S'inscrivant dans une palette de mesures cantonales urgentes liées au COVID-19, deux types de bons, issus de deux lois distinctes (n°12739 et 12937) ont été mis en place par l'OCAN en collaboration avec l'OPAGE.

Les bons d'achat de vins genevois pour les restaurateurs (du 01.06.2020 au 31.12.2021) consistaient en l'octroi de bons d'achat « papier » de 200 francs par tranche de 1'000 francs de vins genevois achetés par les établissements de restauration (horeca). Cette mesure a eu pour gros avantage de soutenir simultanément deux secteurs traditionnellement partenaires et fortement impactés par la COVID-19: la viticulture et la restauration. Au total, quelque 6'300 bons de 200 francs ont été utilisés.

Les Bons du Terroir «Relance par le local» (du 01.07.2021 au 31.12.2021) consistaient quant à eux en l'octroi d'un rabais de 20%, cette fois au consommateur, pour des achats réalisés auprès des producteurs locaux: producteurs agricoles, coopératives de producteurs agricoles, magasins de produits du terroir situés dans ou attenants à une exploitation agricole. Une plus-value de 10% était en outre octroyée au producteur. Cette opération a pu être soutenue par la campagne de promotion de la vente directe de l'OPAGE, qui était en cours. Cette mesure, contrairement à la précédente, a été mise en œuvre au moyen de bons numériques vendus via le site Internet de Genève Avenue. Le chiffre d'affaires des bons vendus s'est élevé à 6.3 millions de francs.

Parallèlement à cette mesure et en vertu de la même loi 12937, les taxes viticoles ont été réduites de 90% et compensées par une subvention de l'Etat de 950'000 francs au fonds viti-vinicole.

NOUS PARTICIPONS
À L'OPÉRATION
BONS DU TERROIR

-20%
SUR VOS ACHATS CHEZ
LES PRODUCTEURS LOCAUX

Pour bénéficier de l'
rendez-vous sur
[geneveavenue.ch](https://www.geneveavenue.ch)
en utilisant le QR code

LOCALEMENT VÔTRE

REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

GENÈVE
AVENUE®

Bons du terroir

NOIR



offre,

le

GENÈVE
terroir

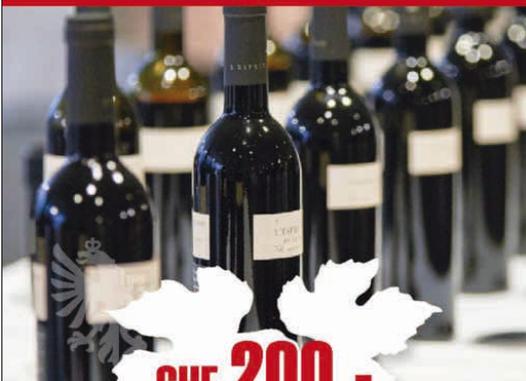
ÉTUDE SUR LE COVID DES ANIMAUX SAUVAGES

Le COVID affecte-t-il aussi les animaux sauvages? Constituent-ils des réservoirs alimentant les infections des populations humaines? Voilà les questions auxquelles un programme de recherche fédéral va tenter de répondre dans les années à venir. Les garde de l'environnement du canton de Genève y contribueront en effectuant des prélèvements de sang sur les renards, les fouines et les blaireaux trouvés morts à proximité des habitations humaines.

BON D'ACHAT

NON TRANSMISSIBLE

bon n° 0100



CHF 200.- 100 euros

Nom de l'établissement bénéficiaire: _____

date _____ Signature _____

Valable dans toutes les caves du canton pour un achat de vins genevois. Liste complète sur geneveterroir.ch.
Bon valable jusqu'au 15.12.2020.



**SWISS WINE
GENÈVE**

